

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2010

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, Jean Michel HATT, Patrick LENTZ, J-Georges MEHL, J-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

Absents : -M. J-Jacques HORNECKER

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2010

Le procès-verbal de la séance du 23 juin dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Instauration d'une taxe communale sur le stockage des déchets

Le Maire expose au conseil les dispositions fiscales prévues par la loi de finances n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 et la loi rectificative n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 qui ont apporté des modifications importantes au régime de la taxe sur les déchets stockés. Ces nouvelles dispositions donnent l'opportunité aux communes limitrophes d'un site de déchets, d'établir une taxe, plafonnée à 1,50 € la tonne, de déchets déposés au CSDU du Rohrbach et de s'en partager le prix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et, en prévision des délibérations concordantes des communes limitrophes, décide
-d'établir la taxe prévue aux articles L. 2333-92 à L. 2333-96 du CGCT à compter du 1er janvier 2011
-de fixer le montant à 1,50 € par tonne de déchets
-et de proposer la répartition du produit de la taxe entre les communes concernées.

Cette répartition se fera, après concertation, entre les 4 communes - Hohfrankenheim, Mutzenhouse, Schaffhouse-sur-Zorn - et celle de Hochfelden, **en trois tiers égaux entre les 3 communes de** Hohfrankenheim, Mutzenhouse, Schaffhouse-sur-Zorn, étant entendu que Hochfelden accepte de ne rien encaisser de la dite taxe et d'en laisser la totalité aux communes limitrophes.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10 voix

Approuve l'instauration de la taxe sur les déchets et son mode de répartition.

3. Annulation du recours juridique à l'encontre de Hochfelden

Le Conseil Municipal

Vu le projet de délibération du 14 octobre 2010 par lequel le conseil municipal de Hochfelden doit décider d'instaurer la taxe sur les déchets stockés et sous condition suspensive que cette délibération soit effectivement prise.

Vu les délibérations concordantes de l'ensemble des communes susceptibles de bénéficier de la taxe sur les déchets

Considérant que l'instance engagée par la commune de Hohfrankenheim à l'encontre de Hochfelden, visant à obtenir réparation du préjudice lié notamment à la privation de recette découlant de la non instauration de la taxe sur le stockage des déchets est désormais sans fondement,

Décide de renoncer à l'action en justice engagée à l'encontre de la commune de Hochfelden enregistrée le 21 octobre 2009 sous le n° 0904940-2 auprès du Tribunal administratif de Strasbourg

Demande à cet effet au Maire d'engager sans délais les démarches visant à se désister de l'instance et de l'action engagée auprès du tribunal administratif

Renonce à l'avenir à toute réclamation et à tout recours ayant les mêmes sources et les mêmes fondements juridiques et factuels.

Le Conseil par :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10 voix

Approuve l'annulation de ce recours juridique sous réserve de la délibération de Hochfelden instaurant la taxe communale sur le stockage des déchets

4. Création d'un caniveau à la hauteur de la rue du Puits

Dans le cadre de l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales, le maire propose à l'assemblée la création d'un caniveau à la hauteur de la rue du Puits. Au vu des différents devis, le Conseil municipal a approuvé ces travaux et à décider de les confier à la Société Nature sur Mesure installée à Hohfrankenheim pour un montant estimatif de 3 795.- €H.T.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux.

5. Attribution d'un nom de rue au chemin Burggasse

Après délibérations le Conseil municipal a décidé d'attribuer dorénavant le nom de « Rue des Cerisiers » au chemin du Bourg (anciennement Burgweg d'une longueur de 80 mètres commençant Rue principale, et d'affecter ainsi le n° 2 rue des Cerisiers à la maison anciennement sise au 1a de la rue Principale .et le n° 4 rue des Cerisiers à la construction en cours située du même côté.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette dénomination.

6. Acceptation des cessions de terrain anciennement chemin Burggasse et rue des Acacias

Sur proposition de M. le Maire, et après délibérations, le Conseil municipal autorise l'acquisition par la Commune, à l'euro symbolique des terrains :

-chemin du Bourg (nouvellement rue des Cerisiers) Section 1 parcelles 105, 107 et 109 d'une superficie totale de 1,04 ares

-rue des Acacias Section 1 parcelle 20 d'une superficie de 0,10 ares.

Le Conseil autorise également M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. Paiement du montant pour la convention « fascines »

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la protection des habitations contre les coulées de boues, une convention pour installation de fascines, a été établie avec Madame Claire HATT. Dans cette convention il est stipulé le paiement d'une indemnité annuelle à savoir 120.- €an proportionnelle à la longueur de l'ouvrage 60 m.

Après délibération, le Conseil municipal décide le paiement de cette indemnité annuelle pour la durée de la Convention (5 ans) et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce paiement.

8. Acquisition de bacs et sel de déneigement

Le Conseil municipal décide l'acquisition de 8 bacs à sel de déneigement qui seront répartis dans la commune, ainsi que le sel à y entreposer. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat d'un montant estimatif de 2 000.- €TTC.

9. Rapport annuel 2009 du SICTEU

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement, le Conseil municipal approuve ce rapport établi par le SICTEU de Hochfelden et environs.

10. Etude hydraulique dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues (point supplémentaire)

M. le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu d'engager une étude hydraulique complète avec l'assistance d'un cabinet d'expertise spécialisé et ce pour parer aux éventuelles coulées de boues. Cette étude est également indispensable dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Après délibération, le Conseil municipal décide de confier cette étude à la Société SAFEGE installée à Hoenheim pour un montant estimé à 13 200.- €H.T. , et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette étude. Il lui appartiendra également de solliciter une garantie de versement des subventions prévues à hauteur de 80% (60% CG, 20% Agence de l'Eau)

11. Subvention à l'association Frankner Loisirs et Culture (point supplémentaire)

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 300.- € à l'Association Frankner Loisirs et Culture. M. le Maire est autorisé à signer tout document concernant cette décision.

12. Acquisition de vaisselle pour la salle communale (point supplémentaire)

Le Conseil municipal décide de renouveler la vaisselle et les couverts de la salle communale.

M. le Maire est autorisé à passer commande auprès de la Société EUROCASH pour un montant de 3 000 ;- €H.T. et de signer tout document concernant cet achat.

13. Divers

- La première réunion d'information publique concernant le PLU a été fixée au jeudi 18 novembre prochain à 20 heures
- Le samedi 27 novembre se fera la mise en place de la décoration de Noël dans la commune.
- Quant à la Fête des Aînés, elle est programmée au dimanche 12 décembre 2010.